



No de résolution  
ou annotation

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 2 septembre 2022, 20 heures**, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

### Sont présents :

Chantal Crête (absence motivée)    Anik Bois    Manon Bastien-Couturier  
Gilles Ladouceur    Don Saliba    Jocelyn Martel

Madame Louise Sisla, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et les membres du conseil sont présents à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents et il y a quorum.

### L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

#### 1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2022.
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2022.
- 1.5 Autorisation - Demande de consentement municipal - Installation fibre optique.
- 1.6 Autorisation - Renouvellement adhésion SÉPAQ.
- 1.7 Demande d'autorisation - 30<sup>e</sup> édition du Rallye Défi Petite-Nation, organisé par le Club Automobile Défi Outaouais (CADO), les 8, 9 et 10 septembre prochain.
- 1.8 Autorisation - Dons pour services professionnels rendus - Monsieur Éric Desjardins.
- 1.9 Autorisation - Demande de contribution financière - La Fondation canadienne du rein.
- 1.10 Autorisation - Projet plage et débarcadère - Infrastructures Canada - Fonds pour les infrastructures naturelles.

#### 2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.
- 2.3 Reconduction du poste contractuel - Agente de bureau, profil événementiel.
- 2.4 Autorisation - Embauche d'un inspecteur municipal.
- 2.5 Autorisation - Don de 750 \$ aux cadets de l'armée pour l'aide apportée lors des activités - Atelier de survie en forêt du 9 juillet et les feux d'artifice du 23 juillet dernier.
- 2.6 Autorisation - Paiement de factures # 320530, 320531 et 320532 de Services Récréatifs St-Onge pour les l'achat des quais.
- 2.7 Autorisation - Paiement de la facture # 217078 de Les Équipements St-André inc. pour l'achat d'un tracteur à pelouse neuf.
- 2.8 Autorisation - Paiement d'honoraires professionnels rendus - L'Atelier Urbain inc.



No de résolution  
ou annotation

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **4. GESTION FINANCIÈRE**

- 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.
- 4.2 Dépôt du projet de règlement sur la modification du règlement numéro 520-2022 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.
- 4.3 Modification de la résolution 193-06-2021 - Demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipalité aime des aînés PRIMADA.
- 4.4 Autorisation - Achat d'une remorque pour les loisirs.

#### **5. COMMUNICATIONS**

- 5.1 Mot du maire - suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.

#### **6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**

- 6.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

#### **7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE**

- 7.1 Programme d'aide à la voirie locale - Volets Redressement et Accélération.
- 7.2 Autorisation - Installation d'un panneau « Arrêt » sur le chemin de la Butte.

#### **8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 8.1 Dépôt du compte-rendu du CCU du 5 août 2022.
- 8.2 Autorisation - Demande d'une étude écologique sommaire de l'eau de ruissellement traversant les propriétés du 1129 et 1133, chemin du Tour-du-Lac par un biologiste.
- 8.3 Autorisation - Nomination d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme.

#### **9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

- 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

#### **10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

- 10.1 Suivi de l'évènement La Traversée du lac Simon 2022.

#### **11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

- 11.1 Suivi de l'inauguration du parc « Le dragon du lac » du 2 septembre 2022.

#### **12. DIVERS**

#### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

### **1. CONSEIL**

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte.

#### **1.1**

<b>299-09-2022</b> <b>Ouverture de la séance</b>
---

**Il est proposé par Madame Anik Bois**  
**Et résolu**

D'ouvrir la séance à 20 h 07.

**ADOPTÉE à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

## 1.2

### 300-09-2022 Adoption de l'ordre du jour

**CONSIDÉRANT QU'**il y a quorum et que la conseillère Madame Anik Bois demande de retirer le point 8.3 de l'ordre du jour;

**Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu**

**QUE** le point 8.3 soit retiré et que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## 1.3

### 301-09-2022 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2022

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2022 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier  
Et résolu**

**QUE** la lecture du procès-verbal du 5 août 2022 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## 1.4

### 302-09-2022 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2022

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2022 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu**

**QUE** la lecture du procès-verbal du 19 août 2022 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## 1.5

### 303-09-2022 Autorisation - Demande de consentement municipal - Installation fibre optique

**CONSIDÉRANT** la réception d'une demande de consentement municipal, par messagerie électronique en date du 26 août dernier, pour effectuer l'installation d'un cabinet FDH pour le raccordement des nouvelles fibres optiques ainsi que l'installation de fibre optique sur les poteaux conjoints HQ/Télébec sur torons existants dans les limites de la municipalité de Lac-Simon, le long du chemin du Tour-du-Lac;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** le Conseil municipal autorise YRH (sous-traitant pour Xplornet) à effectuer lesdits travaux selon le plan joint, le 26 août 2022 produit par Monsieur Onil Horth.



No de résolution  
ou annotation

## **ADOPTÉE à l'unanimité**

### **1.6**

**304-09-2022**

**Autorisation – Renouvellement adhésion SÉPAQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité et la Société des Établissements de Plein air du Québec (SÉPAQ) de Duhamel désirent conclure une entente pour :

- Donner accès aux plages du Centre touristique de Lac-Simon et à la plage du secteur Preston aux bateaux de plaisanciers qui possèdent une vignette propriétaire (droit d'accès à la SÉPAQ) émise par la Municipalité de Lac-Simon;
- Offrir une tarification saisonnière aux citoyennes et citoyens de Lac-Simon qui sont propriétaires ou locataires sur le territoire de la Municipalité de Lac-Simon;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de cette entente et désirent en revoir les conditions;

### **EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs, ainsi que le directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Louise Sisle, à négocier et à signer ladite entente et tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

**QUE** le Conseil autorise la dépense de 6 000 \$, plus les taxes applicables, payable au Centre touristique du Lac Simon, pour la saison 2022;

**QUE** cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-47000-970 « Droits d'accès à la SÉPAQ ».

## **ADOPTÉE à l'unanimité**

### **1.7**

**305-09-2022**

**Demande d'autorisation – 30<sup>e</sup> édition du Rallye Défi Petite-Nation, organisé par le Club Automobile Défi Outaouais (CADO), les 8, 9 et 10 septembre prochain**

**CONSIDÉRANT QUE** le Rallye Défi se déroule annuellement dans notre région;

**CONSIDÉRANT QU'**une compétition régionale est cependant en préparation les 8,9 et 10 septembre 2022 et qu'on demande au Conseil de l'autoriser sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité annuelle est bien organisée et structurée par des personnes professionnelles, et qu'elle offre une visibilité appréciable de la Municipalité de Lac-Simon;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction du Rallye Défi est désormais assurée par le *Club Automobile Défi Outaouais (CADO)*;

### **EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise la tenue de l'activité hivernale organisée par le Club Auto Sport Défi inc., pour les saisons 2022, 2023, 2024 et 2025, au début du mois de septembre, et ce, sur les terrains de Carrière et Sablière Lirette;

**QUE** cette autorisation soit sans frais, étant entendu que le Club Auto Sport Défi inc. a obtenu les autorisations nécessaires pour tenir l'évènement à cet endroit.



No de résolution  
ou annotation

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.8**

**306-09-2022**

**Autorisation – Dons pour services professionnels rendus – Monsieur Éric Desjardins**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Éric Desjardins de la Corporation des loisirs Papineau a participé à titre de coordonnateur des fameuses compétitions en eau libre connue sous le nom de Traversée du lac Simon du mois de mai au mois d'août 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal sont très satisfaits de la réussite des festivités de la Traversée du lac Simon et qu'ils désirent être reconnaissants de la charge du travail vu l'envergure du projet;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier  
Et résolu**

**QUE** le Conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Louise Sisle, à libeller un chèque de 500 \$ au nom de Monsieur Éric Desjardins pour les services professionnels rendus dans le cadre des festivités de « La Traversée du lac Simon ».

**ET QUE** la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-9000-970 à la section divers « Autres dons ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.9**

**307-09-2022**

**Autorisation – Demande de contribution financière – La Fondation canadienne du rein**

**CONSIDÉRANT** la réception d'une lettre le 16 août dernier de la Fondation canadienne du rein qui ramasse des fonds pour effectuer des recherches scientifiques pour les personnes atteintes de néphropathies;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu**

**QUE** le Conseil mandate la directrice générale, Mme Louise Sisle, à libeller un chèque de 200 \$ à la Fondation canadienne du rein;

**ET QUE** la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-90000-970 à la section divers « Autres dons ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.10**

**308-09-2022**

**Autorisation – Projet plage et débarcadère – Infrastructures Canada – Fonds pour les infrastructures naturelles**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du budget 2021, 200 millions de dollars ont été annoncés sur trois ans afin d'établir le Fonds pour les infrastructures naturelles (FIN) pour soutenir les projets d'infrastructures naturelles et hybrides au Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon désire se prévaloir d'une aide financière dans le cadre du Fonds pour les infrastructures naturelles (FIN) pour déposer un projet afin d'améliorer l'accès accru à la nature, de bonifier les



No de résolution  
ou annotation

espaces verts publics tout en conservant la protection de la biodiversité et de l'habitat;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour obtenir une aide financière au Fonds pour les infrastructures naturelles, l'ensemble des exigences du cadre normatif du Guide du demandeur qui s'applique au Volet des projets de petite envergure doivent être respectées et l'ensemble des informations et documents requis doivent être complétés sur le portail des demandeurs d'Infrastructures Canada;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** le Conseil mandate la directrice générale, Mme Louise Sisle ou Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire, pour agir à titre de demandeur pour la Municipalité de Lac-Simon, auprès d'INFRASTRUCTURES CANADA eu égard au Projet et autorise, dans le cadre du Fonds pour les infrastructures naturelles (FIN);

**DE RESPECTER** l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du programme ainsi que les *Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage* édictées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans leur version la plus à jour, pour la réalisation du Projet.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES**

### **2.1**

#### **Dépôt des rapports administratifs**

Les rapports administratifs du mois d'août ont été déposés.

### **2.2**

#### **Dépôt de la correspondance**

La correspondance du mois d'août a été déposée et le maire invite la secrétaire d'assemblée à faire la lecture des résumés préparés à cet égard.

### **2.3**

**309-09-2022**

**Reconduction du poste contractuel – Agente de bureau, profil évènementiel**

**CONSIDÉRANT** le manque de personnel de bureau et les tâches reliées à la reddition de comptes de l'évènement du 13 août dernier ainsi que les autres activités municipales 2022 à venir;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité des ressources humaines de reconduire le contrat de l'employée n° 02-0033 aux mêmes termes et conditions que la résolution n° 159-05-2022 de la séance ordinaire du 6 mai 2022, et ce, pour une période additionnelle de 3 mois;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise la reconduction de l'emploi de l'employée n° 02-0033 pour une période additionnelle de 3 mois;

**ET QUE** cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-13000-141.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### **2.4**

**310-09-2022**

**Autorisation – Embauche d'un inspecteur municipal**



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** le manque de personnel en urbanisme et le retard des dossiers d'inspections vu la surcharge de travail accumulée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les délais de chacun des dossiers respectifs;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale de procéder à l'embauche d'une ressource pour une période de trois (3) mois;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu**

**QUE** le Conseil nomme Monsieur Gilbert Chagnon, à titre d'inspecteur municipal et à titre de fonctionnaire désigné pour l'application de la réglementation d'urbanisme lui conférant ainsi les pouvoirs prévus au règlement sur les permis et certificats en vigueur;

**QUE** sa date d'entrée en fonction soit fixée au 6 septembre 2002 jusqu'au 22 décembre 2022;

**ET QUE** les conditions de travail soient celles établies selon les dispositions de l'échelle salariale de la Municipalité de Lac-Simon, soit 27,22 \$/h.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2.5**

**311-09-2022**

**Autorisation - Don de 750 \$ aux cadets de l'armée pour l'aide apportée lors des activités du 9 juillet - Atelier de survie en forêt et les feux d'artifice du 23 juillet dernier**

**CONSIDÉRANT QUE** les cadets de l'armée ont donné un Atelier de survie en forêt le 9 juillet dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** les cadets de l'armée ont répondu à notre demande visant à assurer la sécurité sur la route et dans les stationnements lors de l'évènement du 23 juillet dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme a également fourni plusieurs radios portatives qui ont grandement facilité les opérations;

**CONSIDÉRANT QUE** cet organisme répond à un besoin réel en formant notre belle jeunesse, notamment en lui inculquant des valeurs d'entraide et de respect;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise le versement d'une aide financière de 750 \$ aux cadets de l'armée pour l'aide apportée lors des activités du 9 juillet - Atelier de survie en forêt et les feux d'artifice du 23 juillet dernier;

**QUE** cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-19000-970.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2.6**

**312-09-2022**

**Autorisation - Paiement de factures # 320530, 320531 et 320532 de Services Récréatifs St-Onge pour les l'achat des quais**

**CONSIDÉRANT** la résolution 127-04-2022 autorisant l'achat de quais flottants;

**CONSIDÉRANT** les factures # 320530 de 104 674,00 \$, 320531 de 8 754,40 \$



No de résolution  
ou annotation

et 320532 de 3 840,00 \$ de Services Récréatifs St-Onge pour les quais flottants et les accessoires de quais;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise le paiement des factures # 320530, 320531 et 320532 de 117 268,00 \$ plus les taxes applicables à Services Récréatifs St-Onge;

**QUE** cette dépense soit affectée au poste d'investissement 23-04701-521.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2.7**

**313-09-2022**

**Autorisation - Paiement de la facture # 217078 de Les Équipements St-André inc. pour l'achat d'un tracteur à pelouse neuf**

**CONSIDÉRANT** la résolution 82-03-2022 de la séance ordinaire du 4 mars 2022 autorisant l'achat d'un tracteur à pelouse neuf;

**CONSIDÉRANT** la facture # 449 de 18 559,20 \$ (toutes taxes en sus) de la compagnie « Les Équipements St-André inc. » pour l'achat d'un tracteur à pelouse;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de facture # 449 de 18 559,20 \$ (toutes taxes en sus) de Les Équipements St-André inc. pour l'achat d'un tracteur à pelouse;

**QUE** cette dépense soit financée par le fonds de roulement et imputée au poste d'investissement 23-04000-525;

**QUE** cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en trois (3) paiements annuels égaux de 6 489.95 \$ à compter de l'exercice financier 2023.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2.8**

**314-09-2022**

**Autorisation - Paiement d'honoraires professionnels rendus - L'Atelier Urbain inc.**

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture numéro 86095, datée du 26 août 2022, au montant de 1 862.00 \$ (toutes taxes en sus), concernant des analyses de dossiers de permis et différentes demandes relatives à des permis de construction par la firme L'Atelier Urbain inc. pour la période du 30 juillet au 26 août 2022;

**CONSIDÉRANT** les services professionnels rendus pour la validation et la préparation d'un projet de règlement sur les résidences de tourisme et les établissements de résidence principale du 25 août dernier, la facture numéro 86096, au montant de 895,00 \$ (toutes taxes en sus) incluant les déplacements;

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale, Madame Louise Sisle, à libeller un chèque au nom de L'Atelier Urbain inc., de 2 757.00 \$ plus les taxes applicables pour les services professionnels rendus pour la période du 30 juillet au 26 août 2022;

**QUE** la dépense nette soit imputée au poste d'investissement 02-61000-411.



No de résolution  
ou annotation

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)**

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire.

**4. GESTION FINANCIÈRE**

**4.1**

**315-09-2022**

**Liste des chèques et des prélèvements – Adoption**

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;**

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu**

**QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :**

- Chèques pour le mois d'août, totalisant la somme de **257 248,01 \$** et portant les numéros **17785 à 17810**;
- Dépôts directs totalisant la somme de **254 640,27 \$**;
- Prélèvements totalisant la somme de **69 742,01 \$**;
- Salaires des employés pour la période du 24 juillet 2022 au 20 août 2022, pour un montant total de **140 531,19 \$**;
- Rémunération des élus du mois d'août 2022 pour un montant total de **9 094,47 \$**.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**Engagements de crédits**

*Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Louise Sisle, directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.*

*Louise Sisle, directrice générale et secrétaire-trésorière*

**4.2**

**Dépôt du projet de règlement numéro 527-2022 sur la modification du règlement numéro 520-2022 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon**

Le projet de règlement numéro 527-2022 sur la modification du règlement numéro 520-2022 a été déposé et sera adopté avec les modifications à une séance ultérieure du Conseil concernant la tarification 2022 pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.

**4.3**

**316-09-2022**

**Modification de la résolution 193-06-2021 – Demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés PRIMADA**

**CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée au dernier paragraphe de la résolution n° 193-06-2021 de la séance ordinaire du 4 juin 2022;**

**CONSIDÉRANT QU'on aurait dû lire : « ET QUE la Municipalité autorise Mme Louise Sisle, directrice générale et le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document à l'obtention de cette aide financière » au lieu de : « ET QUE la Municipalité autorise Mme Louise Sisle, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document à l'obtention de cette aide financière »;**



No de résolution  
ou annotation

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale à apporter une modification à la résolution n° 193-06-2022 par l'ajout au dernier paragraphe par : « **ET QUE** la Municipalité autorise Mme Louise Sista, directrice générale **et le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs**, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document à l'obtention de cette aide financière ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**4.4**

**317-09-2022**

**Autorisation – Achat d'une remorque pour les loisirs**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs doit se munir d'une remorque pour transporter ses marchandises dans le cadre de leurs événements;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon doit défrayer des frais et des coûts de main-d'œuvre lors des événements pour le transport des marchandises;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des Travaux publics afin de procéder à l'achat d'une remorque pour faciliter les déplacements de marchandises lors des événements;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu**

**QUE** le Conseil accorde de déboursier la somme de 13 950 \$ plus les taxes applicables à monsieur Matthieu Neuhengen;

**QUE** cette dépense soit financée par le fonds de roulement et imputée au poste d'investissement 23-08000-724;

**QUE** cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en deux (2) paiements annuels égaux de 7 322.88 \$ à compter de l'exercice financier 2023.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**5. COMMUNICATIONS**

**Mot du maire – résumé des points discutés**

- Monsieur le maire remercie tous les membres de la « Traversée du lac Simon » ainsi que tous les bénévoles et les partenaires financiers qui ont contribué au succès de cet événement.
- Monsieur le maire mentionne que l'inauguration du parc « Le dragon du lac » a été une réussite et remercie tous les membres du Comité MADA, les dignitaires ainsi que tous les employés. Également, nous avons procédé à l'ouverture du pavillon de jardin.

**6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**

**6.1**

**Aucun dossier à l'ordre du jour.**

**7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**7.1**

**318-09-2022**

**Programme d'aide à la voirie locale – Volets Redressement et Accélération**



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a pris connaissance des modalités de l'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales à niveau 1 et /ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** la chargée de projet de la municipalité, Madame Nirisoa Raherinaina, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil Municipalité de Lac-Simon choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

**POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Louise Sisle est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**7.2**

**319-09-2022  
Autorisation - Installation d'un panneau « Arrêt » sur le chemin de la Butte**

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a aucune signalisation sur le chemin de la Butte ou sur le chemin de la Barrière;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a une augmentation de la circulation (voitures, piétons, etc.) sur ces deux chemins depuis les dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** les voitures roulent beaucoup trop vite sur ces deux chemins;

**CONSIDÉRANT QUE** les voitures descendant du chemin de la Butte doivent faire un virage large et aveugle vers la droite sur le chemin de la Barrière pour se rendre au chemin de la Presqu'île;

**CONSIDÉRANT QUE** si un accident de la route (voitures, piétons ou autres) se produisait à l'intersection du chemin de la Butte et du chemin de la Barrière, il serait très difficile de déterminer qui avait la priorité de passage et ainsi impossible de déterminer qui est en faute et fort probablement que toutes réclamations d'assurances seraient refusées par celles-ci;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel  
Et résolu**

**QU'**il soit impératif qu'un panneau 'Arrêt' soit installé sur le chemin de la Butte à l'intersection du chemin de la Barrière;

**ET QUE** cette résolution soit transmise au directeur des Travaux publics de la



No de résolution  
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon dans les plus brefs délais.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **8.1**

#### **Dépôt du compte-rendu du CCU du 5 août 2022**

Le compte-rendu du CCU du 5 août dernier a été déposé aux membres du conseil pour analyse.

### **8.2**

#### **320-09-2022**

**Autorisation – Demande d’une étude écologique sommaire de l’eau de ruissellement traversant les propriétés du 1129 et 1133, chemin du Tour-du-Lac par un biologiste**

**CONSIDÉRANT** les préoccupations soulevées par le contribuable de la propriété du 1133 chemin du Tour-du-Lac à l’égard de la qualité de l’eau de ruissellement sur son terrain;

**CONSIDÉRANT** le besoin de recourir à des services professionnels afin de faire une caractérisation écologique de l’eau de ruissellement qui provient de la montagne et, s’il y a lieu, déterminer les problématiques qui l’affectent et obtenir des recommandations sur les façons d’y remédier;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu**

**QUE** le Conseil retienne les services de Claudine Murray, technologue professionnelle, détaillés dans son offre de services datée du 1<sup>er</sup> septembre 2022, pour un montant de 1 800 \$ (toutes taxes en sus);

**ET QUE** cette dépense s’applique au poste budgétaire 02-61000-411.

**ADOPTÉE à l’unanimité**

### **8.3**

#### **Autorisation - Nomination d’un membre du Comité consultatif d’urbanisme**

Ce point est retiré de l’ordre du jour

## **9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

### **9.1**

**Aucun dossier à l’ordre du jour**

## **10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

### **10.1**

#### **Suivi de l’évènement La Traversée du lac Simon 2022**

La conseillère Madame Anik Bois donne un compte-rendu de l’évènement de La Traversée du lac Simon du 13 août dernier et remercie tous les bénévoles.

## **11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

### **11.1**

#### **Suivi de l’inauguration du parc « Le dragon du lac » du 2 septembre 2022**

Madame Manon Bastien Couturier donne un compte-rendu à la suite de l’inauguration du parc « Le dragon du lac » du 2 septembre et remercie tous les bénévoles du Comité MADA ainsi que tous les dignitaires et les employés.



No de résolution  
ou annotation

## 12. DIVERS

### 12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

## 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

### 13.1

321-09-2022  
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 21 h 01.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

  
Jean-Paul Descoeurs  
Maire

  
Louise Sisa  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

